



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5122

Signature d'une convention avec la Caisse des écoles pour développer l'utilisation des tablettes numériques dans les écoles de la Ville de Lyon

Direction de l'Education

**Rapporteur** : M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5122 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE DES  
ECOLES POUR DEVELOPPER L'UTILISATION DES  
TABLETTES NUMERIQUES DANS LES ECOLES DE LA  
VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Eléments de contexte :**

Les outils informatiques ont pris une grande place dans la vie quotidienne, dans la sphère personnelle, dans la sphère professionnelle, et aussi au sein de l'institution scolaire. Depuis plusieurs années, la Ville de Lyon, en partenariat avec l'Education nationale, a œuvré pour mettre en place un projet d'équipement informatique à vocation pédagogique, afin de permettre à chacun des enfants scolarisés dans ses écoles d'accéder aux outils numériques.

La Caisse des écoles contribue à l'action de développement du numérique dans les écoles, au titre de sa compétence en matière de participation aux actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré.

La Caisse des écoles est un établissement public communal, qui tire ses revenus de contributions de collectivités (dont la Commune) et de l'Etat, ainsi que de dons et legs qu'elle reçoit. Elle peut ainsi participer financièrement à des investissements à vocation pédagogique.

Dans ce cadre partenarial et avec le soutien financier de la Caisse des écoles, la Ville de Lyon a, en particulier, installé à partir de 2011 des tableaux numériques interactifs dans toutes les écoles publiques du premier degré de Lyon.

La Ville de Lyon poursuit son action sur cette thématique à travers le projet « développer le numérique à l'école » mené auprès de la communauté éducative des écoles publiques du premier degré sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires.

Le projet qui vous est soumis répond aux objectifs du projet éducatif territorial (PEdT) de la Ville de Lyon, cadre de référence qui couvre l'ensemble des temps de l'enfant : avant, pendant, après et en dehors de l'école. Impulsé par la commune, le PEdT lyonnais a été renouvelé par une convention qui couvre la période 2018/2021 signée par l'ensemble des partenaires institutionnels (Education nationale, Caisse d'allocations familiales, Préfecture et Ville de Lyon).

**II- Contenu du projet :**

Quatre priorités de travail ont été retenues par l'ensemble des partenaires du PEdT pour la période 2018 / 2021, à savoir :

- développer une école ouverte, citoyenne et inclusive : encourager la participation des enfants et des parents, l'accueil de la diversité, la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde et à l'altérité... ;
- accompagner l'accueil des enfants à la maternelle : penser la transition petite enfance / maternelle, maternelle / élémentaire, prendre en compte les besoins physiologiques et les rythmes de l'enfant, développer les actions autour du langage... ;
- prévenir le décrochage scolaire : proposer des actions d'accompagnement à la scolarité et de persévérance scolaire, veiller à l'accompagnement des transitions, assurer une veille éducative, prévenir et accompagner les exclusions... ;
- déployer l'usage et la culture du numérique : proposer des actions d'éducation aux médias, sensibiliser / accompagner les enfants et les parents aux usages du numérique, développer l'usage de nouveaux outils (blog de l'école,...), développer la connaissance et le fonctionnement du numérique en lien avec les apprentissages (codage etc.)...

Dans le cadre de cette dernière priorité, la Ville de Lyon souhaite mener une expérimentation « usages éducatifs du numérique », qui consiste à équiper en tablettes numériques onze établissements scolaires, dont neuf seront accompagnés par le réseau CANOPE pour la mise en place de projets spécifiques autour de l'usage pédagogique de ces tablettes.

La Caisse des écoles souhaite s'associer à cette expérimentation en attribuant une subvention d'équipement de 80 000 € à la Ville de Lyon, qui permettra l'acquisition par la ville, des tablettes numériques nécessaires à l'expérimentation. Cette subvention fait l'objet d'une convention signée entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention de 80 000 euros auprès de la Caisse des écoles de Lyon.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer la convention avec la Caisse des écoles dont les termes finalisent le versement d'une subvention d'investissement pour l'acquisition d'équipements numériques pour les écoles de la Ville de Lyon.
- 4- Les dépenses en résultant sont affectées au chapitre 21 de la section investissement du budget principal sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL.

5- La recette correspondante sera imputée sur le chapitre 13 du budget principal sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL